

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

5. Belgique

Maternité

- 15 semaines
- Les travailleuses autonomes ont droit à 8 semaines ainsi qu'à une indemnité de 1 304,91 \$* pour de l'aide ménagère.
- Les employées du secteur privé ont droit au premier mois du congé à 82 % de leur salaire et le reste à 75 %, avec un maximum de 192,84 \$ par jour.
- Les employées du secteur public ont droit à 100 % de leur salaire.
- Les travailleuses autonomes ont droit à 638,68 \$ par semaine.
- S'il s'agit d'une naissance multiple, deux semaines sont ajoutées au congé de maternité.
- Les fonds proviennent de la Federal Health Insurance, financée par les employeurs, les employés et les taxes.

Paternité

- 10 jours
- 3 jours obligatoires payés à 100 % par l'employeur. Le reste du congé est payé à 82 % du salaire de l'employé.
- Maximum de 158,42 \$ par jour
- Les travailleurs autonomes ne sont pas admissibles.
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congé parental

- 4 mois pour chaque parent
- 1 025,20 \$ par mois
- Ce congé peut être pris à temps plein, à temps partiel pendant 8 mois, ou au rythme de 1 journée par semaine pendant 20 mois. Ces mesures peuvent être combinées.
- Les parents peuvent prendre leur congé en même temps.
- En cas de naissance de jumeaux, le congé est de 8 mois pour chaque parent.
- Financement identique à celui du congé de maternité

Adoption

- Combine le congé de maternité, de paternité et parental. Le montant assurable maximal est le même.
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Belgique – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	<ul style="list-style-type: none"> • 15 semaines • Travailleuses autonomes : 8 semaines payées 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur privé : 82 % pendant 4 semaines et 75 % pendant le reste du congé de maternité, maximum de 192,84 \$ par jour • Secteur public : 100 % du salaire
Congé de paternité	10 jours	3 jours payés à 100 %, reste du congé à 82 %, maximum de 158,42 \$ par jour
Congé parental	4 mois par parent	1 025,20 \$ par mois
Congé d'adoption	Combinaison des congés de	Combinaison des congés de

	maternité, de paternité et parental	maternité, de paternité et parental
--	-------------------------------------	-------------------------------------

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18